

Séance du

20 juin 2014

Procès VERBAL approuvé à l'UNANIMITE lors de la séance du 30 septembre 2014

Le 20 juin deux mille quatorze,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BRIQUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2014

Présents : Mme Isabelle BRIQUET - M. Ludovic GERAUDIE - Mme Corinne JUST - M. Denis LIMOUSIN – Mme Laurence PICHON - M. Martial BRUNIE - Mme Nadine PECHUZAL - M. Laurent COLONNA - Mme Carine CHARPENTIER - M. Christophe BARBE – M. Christophe LABROSSE - Mme Annie BONNET - M. Richard RATINAUD - Mme Eliane PHILIPPON - M. Jean-Claude MEISSNER - Mme Annie PAUGNAT - M. Patrick DOBBELS - Mme Fatiha ZEMANI - M. Christophe MAURY – Mme Joëlle BAZALGUES - M. Yvan TRICART - Mme Claudine DELY- M. Guénaël LOISEL - M. Dominique FOURTUNE.

Représentés : Mme Paule PEYRAT par M. Denis LIMOUSIN

Mme Michaëlle YANKOV par Mme Isabelle BRIQUET

M. Philippe ARRONDEAU par M. Ludovic GERAUDIE

Mme Carole SALESSE par M. Dominique FOURTUNE

M. Cédric FORGET par M. Guénaël LOISEL

Madame Nadine PECHUZAL été élue secrétaire de séance

Délibération 63/2014 Election des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection sénatoriale du 28 septembre 2014

DELIBERATION n°63/2014

Election des délégués des Conseils Municipaux en vue de l'élection sénatoriale du 28 septembre 2014

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 juin 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 20 juin 2014

L'an deux mille quatre, le 20 juin, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BRIQUET, maire, conseillère générale

Conformément aux dispositions de l'article R 133 du Code Electoral, le bureau électoral est constitué de :

- Madame Isabelle BRIQUET, Maire Présidente, et de :
- Monsieur Martial BRUNIE
- Madame Annie BONNET
- Monsieur Ludovic GERAUDIE
- Monsieur Christophe BARBE

Le décret du N°2014-532 du 26 mai 2014 a convoqué les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le dimanche 28 septembre 2014 en vue de leur renouvellement.

En exécution des dispositions de ce décret et du code électoral, l'arrêté préfectoral du 6 juin 2014 a fixé la réunion des Conseils Municipaux des communes du Département de la Haute-Vienne au vendredi 20 juin 2014 afin de procéder à l'élection de 15 délégués titulaires et de 5 suppléants, en vue de l'élection des sénateurs.

ELECTION DE QUINZE DELEGUES TITULAIRES ET DE CINQ SUPPLEANTS

Le Président a invité les Conseillers Municipaux à procéder, sans débat, au scrutin secret à l'élection de quinze délégués titulaires et de cinq suppléants au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne.

Il a indiqué que trois listes ont été présentées et déposées sur le bureau par :

- Le groupe socialiste et autres élus de gauche comprenant 15 candidats.
- Le groupe PCF et apparenté comprenant 9 candidats.
- Le Palais Autrement, comprenant 7 candidats.

Nombre de votants : 29 (vingt-neuf)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29 (vingt-neuf)

Nombre d'enveloppes et de bulletins nuls : 0 (zéro)

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 29 (vingt-neuf)

ETAT DES SUFFRAGES RECUEILLIS POUR CHAQUE LISTE

NOM DES LISTES	Groupe Socialiste et élus de gauche	Groupe PCF et apparentés	Groupe le Palais autrement
SUFFRAGES OBTENUS	15	8	6
NOM DES DELEGUES TITULAIRES	GERAUDIE Ludovic	PECHUZAL Nadine	TRICART Yvan
	PICHON Laurence	LIMOUSIN Denis	DELY Claudine
	BRUNIE Martial	PEYRAT Paule	LOISEL Guénaël
	CHARPENTIER Carine	COLONNA Laurent	
	LABROSSE Christophe		
	YANKOV Michaëlle		
	DOBBELS Patrick		
	ZEMANI Fatiha		
NOM DES DELEGUES SUPPLEANTS	RATINAUD Richard	BONNET Annie	SALESSE Carole
	PHILIPPON Eliane		
	MEISSNER Jean-Claude		

Madame le Maire, après avoir demandé à tous les délégués titulaires et suppléants élus présents s'ils acceptaient leur mandat, proclame les résultats et indique que les délégués élus non présents à la séance de ce soir, seront avisés pas courrier recommandé dès demain.

Fin de la séance à 19h45

